

Acteurs	Actions employeurs	Actions Ucanss	Documents	Délais de réalisation des actions / dates limites de traitement / périodicité	Remarques
1 Employeur	Adresser sa demande (par mail ou téléphone ou courrier) à l'Ucanss.				
2 Ucanss		Envoyer la lettre type pour constituer le dossier de demande d'adhésion à soumettre à la CPP (<i>Commission paritaire de pilotage</i>), si l'employeur entre dans le cadre des cas admis par le protocole. Inscrire l'employeur demandeur sur le tableau de bord de suivi des employeurs qui demandent à adhérer au régime.	<ul style="list-style-type: none"> lettre type de constitution de dossier de demande d'adhésion tableau de suivi des dossiers d'employeurs à présenter à la CPP 		
3 Employeur	Répondre à l'Ucanss pour constitution du dossier à soumettre à la décision de la CPP.		<ul style="list-style-type: none"> lettre type de constitution de dossier de demande d'adhésion complétée par l'employeur 		
4 Ucanss		Constituer le dossier de demande d'adhésion de l'employeur demandeur et le suivre via un tableau de bord.	<ul style="list-style-type: none"> dossier de demande d'adhésion au régime de la complémentaire santé tableau de suivi des dossiers d'employeurs à présenter à la CPP 		
5 Ucanss		Présenter le dossier de demande d'adhésion à la commission paritaire de pilotage quand celui-ci est complet.	<ul style="list-style-type: none"> dossier de demande d'adhésion au régime de la complémentaire santé 		Les éléments du dossier de demande d'adhésion sont : - le nombre total de salariés concernés ; - l'engagement de participer à hauteur de 50% de la cotisation assurant le financement du régime ; - l'engagement de contribuer au fond de financement des cotisations des anciens salariés par le produit financier de l'alignement sur paye ou toute autre source de financement ; - l'assurance que le système de paye permet d'effectuer le précompte nécessaire au paiement de la cotisation.
6 Commission paritaire de pilotage		Examiner les dossiers de demande d'adhésion au régime.	<ul style="list-style-type: none"> dossier de demande d'adhésion au régime de la complémentaire santé 	au fil de l'eau	
7 Ucanss		Notifier la décision de la commission paritaire de pilotage à l'employeur qui précise l'assureur de rattachement et l'exonération éventuelle de l'obligation de reverser le produit de la retenue de l'alignement sur paye. Notifier à l'assureur et à l'agence comptable de l'Ucanss, l'adhésion au régime d'un nouvel employeur. (lien vers le processus P11 - <i>Alimentation du fond de financement des anciens salariés par l'alignement sur paye</i>).	<ul style="list-style-type: none"> notification de décision de la commission paritaire de pilotage tableau de suivi des dossiers d'employeurs présentés à la CPP 		Si l'adhésion est acceptée, lien vers processus P03 - <i>Processus des adhésions des salariés actifs saisies après le 17/11/09.</i>